

## **CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 04 JUIN 2008**

### **COMPTE RENDU SOMMAIRE**

---

**Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes**

Membres présents : 15

Secrétaire de séance : Dominique BOISIER

#### **Aire multisports, choix des entreprises:**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, la délibération par laquelle il décidait de lancer la procédure de consultation des entreprises, pour l'aménagement d'une aire multisports, et désigne les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de confier la réalisation des travaux aux entreprises suivantes :

Lot n° 1 à l'entreprise BESSON TRAVAUX PUBLICS domiciliée à MARLIOZ (74), pour un montant total de 67 206.46 € TTC

Lot n° 2 à l'entreprise SCREG SUD EST domiciliée à SILLINGY (74), pour un montant de 54 770.53 € TTC

Lot n° 3 à l'entreprise AGORESPACE domiciliée à ARCHAMPS (74), pour un montant de 47 218.92 € TTC

Lot n° 4 à l'entreprise KOMPAN domiciliée à DAMMARIE LES LYS (77), pour un montant total de 7430.03 € TTC.

Il autorise Monsieur le Maire, à signer les actes d'engagement avec les entreprises retenues.

#### **Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Services de SEYSSEL (SIESS) :**

Le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, la modification des statuts du SIESS, pour clarifier, notamment, la gestion des travaux d'éclairage public, et pour adapter la représentativité des Communes au sein du Comité Syndical, afin de faire face aux difficultés de réunir le quorum à ses réunions. Il y aura désormais un représentant par Commune avec un suppléant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la modification des statuts du SIESS.

#### **Demande de subvention auprès du SIESS:**

Compte tenu de l'engagement par la commune des travaux d'éclairage public et d'enfouissement téléphonique inscrits au programme subventionné 2006 pour un montant de 78 230,51 € TTC, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite auprès du SIESS le versement de la subvention relative à ces travaux, soit 33 743,48 €.

#### **Vote d'une indemnité pour stagiaire:**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, que la Commune a accueilli, comme stagiaire, Monsieur Sylvain LECOQ, qui a réalisé un site Internet destiné à la Commune et a donné entière satisfaction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de verser à Monsieur LECOQ Sylvain, une indemnité de quatre cents Euros, qui sera imputée à l'article 6218.

**Délibération instituant un droit de préemption urbain (dans le cadre d'un P.L.U.)**

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de revoir la délibération en date du 28 Février 2008, instituant un droit de préemption urbain (dans le cadre d'un P.L.U.).

Il propose aux membres du Conseil Municipal, d'annuler la délibération en date du 28 Février 2008 et de la remplacer.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal: Annule la délibération en date du 28 Février 2008 et décide d'instituer le droit de préemption urbain sur les secteurs suivants

- zones urbaines : U, Uv, Up, Uai, Ue,UX (sur toutes ces zones)
- zones à urbaniser: 1AU, 1AUv1\*, 1AUv2\*, 1AUX, 2AU (sur toutes ces zones) du PLU approuvé le 28 Février 2008.
- des deux périmètres de protection immédiat des captages d'eau potable de « Bonlieu » et « Tépénix » ( classées en zone Ncap) et de leurs périmètres de protection rapprochée concernant une partie des zones Ap et N, situées aux lieux-dits « Les Moulins du château » et « La Fontaine ».

**Durée d'amortissement des dépenses d'investissement inscrites au compte 2042 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de fixer à cinq ans, la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées, inscrites au compte 2042.

**Décision modificative budgétaire n°1 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, prend les décisions modificatives budgétaires suivantes, section d'investissement dépenses

Article 21534	Réseaux d'électrification	- 57 300.00
Article 20415	Groupement de collectivités	+ 57 300.00

**Garderie périscolaire :**

Une garderie périscolaire devrait être mise en place dès la rentrée prochaine. Le Conseil Municipal examine et approuve le règlement intérieur, proposé par la Commission « petite enfance ».

**Questions diverses :**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier envoyé par Monsieur DAVIET Président de la CCFU, l'informant de dégradations importantes faites par des élèves dans le car qui les transportait à l' ECA. La CCFU a décidé de suspendre pour quelques jours le transport vers l'ECA, et envisage la suppression totale du transport en cas de récurrence des dégradations.

**Rapports des différentes commissions :**

**Commission urbanisme,** Avis favorable pour la déclaration de travaux de Madame POST Annie (pose de capteurs solaires).

Avis défavorable pour les demandes de CU de Monsieur DUPONT Roland, zones non constructibles.

**Commission voirie,** Demande de Monsieur GHENO Olivier, pour la pose de barrières de sécurité le long de sa propriété, un devis va être demandé et sera examiné par la Commission.

**Commission information,** le bulletin municipal devrait sortir mi décembre.

Affiché le 10 Juin 2008  
Le Maire,  
Marcel MUGNIER-POLLET